

Activités de formation

Les instructions relatives à chaque activité de formation sont détaillées ci-après. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des activités parmi lesquelles l'instructeur peut faire son choix :

Numéro	Nom	Méthodes	Durée
1.2.1	Expériences de conflit	Visuels, réflexion de groupe	10 minutes
1.2.2	Interventions de l'ONU en cas de conflit	Étude de cas, discussion	10 minutes
1.2.3	Opérations de maintien de la paix traditionnelles ou multidimensionnelles ?	Scénarios, questions en petits et grands groupes	5-60 minutes
1.2.4	Activités en matière de paix et de sécurité et types de missions	Réflexion de groupe sur différents postes	25-30 minutes
1.2.5	Concepts et définitions	Jeu d'associations	30 minutes

Activité de formation

1.2.1

Expériences de conflit

MÉTHODE

Visuels, réflexion de groupe

OBJECTIF

Réfléchir aux manières d'éviter, de gérer et de résoudre un conflit

DURÉE

10 minutes

- Réflexion de groupe : 3 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

INSTRUCTIONS

- Donnez des exemples de conflit dans la vie quotidienne
- Comment empêcher qu'un conflit ne devienne incontrôlable ?
- Comparez avec les conflits internationaux et intranationaux

RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Photos



Préparation

- Constituez de petits groupes. La durée de l'activité étant limitée, il peut être pertinent de créer un groupe par table étant donné qu'ils sont déjà constitués.
- Choisissez les illustrations à utiliser. Collectez-en de nombreux exemples.
- Classez-les dans l'ordre de leur présentation. Choisissez la forme sous laquelle vous voulez les présenter (projection ou photocopiés). Il est préférable de réaliser cette activité avec l'ensemble de la classe. Envisagez de distribuer des photocopiés aux petits groupes constitués.

Instructions

1. Présentez l'activité. Cet exercice vise à commencer à réfléchir à la prévention, à la résolution et à la gestion des conflits à partir de ce que les participants connaissent déjà.
2. Demandez aux participants de réfléchir aux questions suivantes :
 - a) Pouvez-vous donner des exemples de conflits dans la vie quotidienne ?
 - b) Comment empêcher que ces conflits ne deviennent incontrôlables ?
 - c) Comparez cela aux conflits internationaux et intranationaux.
3. Projetez les images pour aider les participants à répondre.
4. Engagez vous-même la réflexion. Rendez-vous vers le tableau chevalet pour noter les conflits qui peuvent surgir dans la vie quotidienne : disputes ordinaires à la maison, au travail, entre enfants, harcèlement, divorce, accrochages en voiture.
5. Demandez aux participants de réfléchir à ces exemples. Mettez en avant les différentes causes de conflit et les manières d'y réagir. Posez des questions précises :
 - a) Quelles sont les causes du conflit ? (Offense, violation, incompréhension, méfiance)
 - b) Comment éviter les conflits ?
 - c) Lorsqu'il y a conflit, tout le monde le voit-il de la même manière ?
 - d) Comment contrôler un conflit ou éviter qu'il n'échappe à tout contrôle ?
 - e) Comment résoudre ces conflits ?
 - f) Que se passe-t-il lorsqu'un conflit nous échappe ? (Intervention d'un tiers)
 - g) Que se passe-t-il lorsque le conflit devient physiquement violent ? (Tampon, interposition)
6. Demandez aux participants de réfléchir non seulement aux conflits entre individus, mais aussi à des exemples de conflits intranationaux et internationaux. Comparez les conflits violents entre des pays et les conflits violents au sein d'un même pays. Posez des questions précises sur la prévention, la gestion et la résolution de ces conflits :
 - a) Quels sont les types de conflits qui surgissent au sein d'un pays et entre des pays ?
 - b) Quelles sont les règles qui aident à les résoudre ? (Constitution, droit national, droit international, Charte des Nations Unies)
 - c) Quelles sont les institutions qui aident à les résoudre ? (Tribunaux, juges, police, diplomates, médiateurs, soldats de la paix, organisations régionales ou internationales)
7. Servez-vous des résultats de cette réflexion de groupe pour présenter le cours 1.2 sur les activités en matière de paix et de sécurité. Points à retenir :

- a) Les Nations Unies, et tout particulièrement le Conseil de sécurité, existent pour éviter, résoudre et gérer les conflits violents entre les États et au sein de ceux-ci.
- b) Les différentes activités en matière de paix et de sécurité sont autant de moyens qui permettent au Conseil de sécurité de réagir avant, pendant et après un conflit violent.
- c) La Charte des Nations Unies et le droit international réglementent les relations entre États.

1.2.1 Photos : Expériences de conflit

Disponibles sous forme de diapositives pour l'activité.

 **Activité de formation 1.2.1**

Image 1



Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017

 **Activité de formation 1.2.1**

Image 2



Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017

 **Activité de formation 1.2.1**

Image 3



Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017

 **Activité de formation 1.2.1**

Image 4



Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017

Activité de formation

1.2.2

Interventions de l'ONU en cas de conflit

MÉTHODE

Étude de cas, discussion

OBJECTIF

Approfondir la connaissance des activités en matière de paix et de sécurité menées par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

DURÉE

10 minutes

- Travail de groupe : 5-7 minutes
- Discussion : 3 minutes

INSTRUCTIONS

- Réfléchissez au scénario d'un conflit en cours de déroulement
- Comment la communauté internationale ou les Nations Unies peuvent-elles intervenir ?

RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Étude de cas
- Notes sur l'étude de cas

Préparation

- Choisissez une étude de cas dans laquelle la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, ont employé plusieurs réponses. Effectuez des recherches sur les interventions utilisées, et particulièrement les activités en matière de paix et de sécurité autorisées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Pour cet exercice, nous avons présélectionné un exemple.
- Préparez des polycopiés contenant les points clés de l'étude de cas que vous avez choisie. Ceux-ci seront distribués aux participants pour effectuer l'exercice. Ne divulguez pas tout de suite les détails de l'étude de cas afin de pouvoir clore l'exercice sur un résumé des faits réels. Nous avons préparé un résumé pour l'exemple choisi.
- Envisagez également de distribuer des notes sur les faits réels de l'étude de cas.
- Constituez de petits groupes. La durée de l'activité étant limitée, il peut être pertinent de créer un groupe par table étant donné qu'ils sont déjà constitués.

Instructions

1. Présentez l'activité. Les participants étudieront un cas réel de conflit violent. L'objectif est d'identifier les différentes réponses mises en place par la communauté internationale pour éviter, gérer et résoudre un conflit violent.
2. Demandez aux participants de lire l'étude de cas. En groupe, ils doivent répondre à la question suivante : comment la communauté internationale ou les Nations Unies peuvent-elles intervenir ?
3. Demandez aux participants quelles interventions ils lanceraient à la place de la communauté internationale ou des Nations Unies. Notez les idées saillantes sur un tableau chevalet. Vous pouvez grouper les différents éléments, ce qui peut aider à résumer la situation. Encouragez les participants à s'exprimer jusqu'à ce que tous les points soient soulevés.
4. Insistez sur les points suivants :
 - a) Des situations différentes surviennent lors d'un conflit : importance de l'évolution du conflit
 - b) Importance de l'intervention d'un tiers pour aider à résoudre les conflits
 - c) Il faut différentes solutions et différents acteurs pour répondre à un conflit violent
 - d) Des interventions qui peuvent être mises en place avant, pendant et après un conflit.
5. Terminez l'exercice en résumant les faits réels du cas. Laissez aux participants la possibilité d'émettre des réflexions sur les décisions et les interventions des Nations Unies. Posez-leur la question suivante : auriez-vous pris une décision différente dans le cas de chaque intervention ?
6. Mettez en avant les mots clés qui définissent les activités en matière de paix et de sécurité autorisées par le Conseil de sécurité (prévention des conflits, rétablissement de la paix, imposition de la paix, maintien de la paix, consolidation de la paix). Ces termes seront définis dans le cours. Servez-vous également de l'étude de cas pour montrer les corrélations et les recoupements entre les activités en matière de paix et de sécurité.

Étude de cas 1.2.2 : Interventions de l'ONU en cas de conflit

Il existe un conflit violent dans le pays X. Les situations suivantes surviennent :

- Un groupe de rebelles lance une guerre contre le gouvernement du pays X afin de le renverser.
- L'armée du pays X renverse le gouvernement.
- Des élections législatives et présidentielles sont organisées et l'armée passe le pouvoir au président nouvellement élu. Cependant, le groupe rebelle ne reconnaît pas les résultats et continue à se battre.
- Un coup d'État militaire intervient. Le groupe rebelle et l'armée forment une junte militaire. Le président doit s'exiler.
- Le groupe rebelle utilise l'argent des diamants du sang pour acheter des armes, ce qui entretient le conflit.

Réfléchissez à chaque point. Comment la communauté internationale ou les Nations Unies peuvent-elles intervenir ?

Notes sur l'étude de cas 1.2.2 : Interventions de l'ONU en cas de conflit

Pays : Sierra Leone

Début du conflit : mars 1991

Parties au conflit : Revolutionary United Front (RUF) contre le gouvernement de Sierra Leone

Situation	Intervention
Mars 1991 : Des combattants du Revolutionary United Front (RUF) lancent une guerre depuis l'Est du pays, près de la frontière libérienne, pour renverser le gouvernement en place.	La Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG) et l'armée de Sierra Leone tentent d'abord de défendre le gouvernement.
1992 : L'armée de Sierra Leone renverse elle-même le gouvernement. Malgré le changement de dirigeant, le RUF poursuit ses attaques.	Février 1995 : Le Secrétaire général des Nations Unies nomme un envoyé spécial, M. Berhanu Dinka (Éthiopie). Celui-ci travaille en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la CEDEAO pour tenter de négocier un règlement du conflit et de redonner au pays un gouvernement civil.
Février 1996 : Des élections législatives et présidentielles sont organisées. L'armée de Sierra Leone passe le pouvoir au vainqueur, Ahmed Tejan Kabbah. Le RUF refuse de participer aux élections et d'en reconnaître les résultats. Le conflit se poursuit.	Novembre 1996 : L'envoyé spécial Berhanu Dinka aide à négocier un accord de paix entre le gouvernement et le RUF, connu sous le nom d'accord d'Abidjan.
Mai 1997 : L'accord échoue à cause d'un nouveau coup d'État. Cette fois, l'armée s'unit au RUF pour former une junte militaire. Le président Kabbah et son gouvernement s'exilent en Guinée voisine.	1997 : Un nouvel envoyé spécial, M. Francis G. Okelo (Ouganda), ainsi que d'autres représentants de la communauté internationale tentent de persuader la junte de se retirer.
1997 : La communauté internationale échoue à convaincre la junte de se retirer. Pendant la guerre, les rebelles ont utilisé l'argent des diamants du sang pour acheter des armes, ce qui a entretenu le conflit.	Octobre 1997 : Le Conseil de sécurité impose un embargo sur les armes et le pétrole, et autorise la CEDEAO à veiller à son application avec les troupes de l'ECOMOG. La CEDEAO et une délégation représentant le président de la junte mènent des pourparlers à Conakry et signent un plan de paix qui appelle à un cessez-le-feu dont l'application sera suivie par l'ECOMOG. Si le Conseil de sécurité de l'ONU l'approuve, l'ECOMOG sera assistée d'observateurs militaires des Nations Unies.

<p>Novembre 1997 : Le président indique qu'il accepte l'accord et que le gouvernement est disposé à coopérer avec la CEDEAO, l'ECOMOG, les Nations Unies et le HCR. Même si la junte s'engage publiquement à respecter l'accord, elle en critique les dispositions essentielles et soulève un certain nombre de questions. L'accord n'a jamais été appliqué.</p>	<p>Février 1998 : En réponse à une attaque par la junte des militaires et des rebelles, l'ECOMOG lance une attaque militaire qui aboutit à l'effondrement de la junte et à son expulsion de Freetown.</p>
<p>Mars 1998 : Le président Kabbah revient au pouvoir.</p>	<p>Mars 1998 : Le Conseil de sécurité met fin à l'embargo sur les armes et le pétrole, et renforce le bureau de son envoyé spécial en y ajoutant des officiers de liaison des Nations Unies et des conseillers en matière de sécurité.</p> <p>Juin 1998 : Le Conseil de sécurité crée la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) pour une durée initiale de six mois. Le Secrétaire général nomme l'envoyé spécial M. Okelo représentant spécial et chef de mission. La mission suit les mesures de désarmement et prodigue des conseils pour désarmer les combattants et restructurer les forces armées du pays. Les équipes non armées de la MONUSIL, sous la protection de l'ECOMOG, réalisent des rapports sur les atrocités et les abus des droits humains commis envers les civils.</p>
<p>1998 : Les combats continuent : les rebelles alliés prennent le contrôle de plus de la moitié du pays. Décembre 1998 : Les rebelles alliés lancent une offensive pour reprendre Freetown ; en janvier, ils s'emparent de la majeure partie de la ville.</p>	<p>Décembre 1998 : Les troupes de l'ECOMOG reprennent la capitale et restaurent le gouvernement civil.</p>
<p>Décembre 1998 : Des milliers de rebelles se cachent toujours dans les campagnes alentour.</p>	<p>1999 : Au lendemain de l'attaque des rebelles, le représentant spécial Okelo, en consultation avec les États d'Afrique occidentale, lance une série de mesures diplomatiques pour ouvrir le dialogue avec les rebelles.</p> <p>Mai 1999 : Début des négociations entre le gouvernement et les rebelles.</p> <p>Juillet 1999 : Toutes les parties au conflit signent à Lomé un accord pour mettre fin</p>

	<p>aux hostilités et former un gouvernement d'union nationale. Elles demandent que le rôle de la MONUSIL soit élargi.</p> <p>Août 1999 : Le Conseil de sécurité de l'ONU autorise l'augmentation du nombre d'observateurs militaires, porté à 210.</p> <p>Octobre 1999 : Le Conseil de sécurité valide la création de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), mission nouvelle et de plus grande ampleur visant à aider le gouvernement et les différentes parties à mettre en œuvre les dispositions de l'accord de paix de Lomé. À ses débuts, la MINUSIL dispose d'un maximum de 6000 militaires, dont 260 observateurs. Dans le même temps, la MONUSIL est dissoute.</p> <p>1999-décembre 2005 : La MINUSIL désarme des dizaines de milliers de combattants et contribue à la tenue d'élections nationales, à la reconstruction des forces de polices nationales, à la réhabilitation des infrastructures et à la prestation de services publics au niveau local. Les Nations Unies aident également le gouvernement à mettre fin aux ventes illicites de diamants et à régler ce secteur.</p>
<p>Il reste encore de nombreuses difficultés en Sierra Leone : le pays reste fragile et doit encore prendre des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et cultiver le respect des droits humains.</p>	<p>Décembre 2005 : Le Conseil de sécurité met en place une nouvelle mission, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), pour consolider la paix dans le pays sur les fondations posées par la MINUSIL. On passe du maintien de la paix à la consolidation de la paix.</p> <p>Août 2008-mars 2014 : Le Conseil de sécurité crée le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUSIL), qui remplace le BINUSIL.</p>

Imposition de la paix :

- Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG)
- Octobre 1997 : Le Conseil de sécurité impose un embargo sur les armes et le pétrole, et autorise la CEDEAO à veiller à son application avec les troupes de l'ECOMOG.

Rétablissement de la paix :

- Février 1995 : Le Secrétaire général des Nations Unies nomme un envoyé spécial, M. Berhanu Dinka (Éthiopie), pour tenter de négocier un règlement du conflit en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la CEDEAO.
- Septembre 1997 : Nouvel envoyé spécial, Francis G. Okelo (Ouganda)

Maintien de la paix :

- Juillet 1998-octobre 1999 : Le Conseil de sécurité crée la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) : maintien de la paix traditionnel.
- Octobre 1999-décembre 2005 : Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) : maintien de la paix multidimensionnel

Consolidation de la paix :

- Décembre 2005-août 2008 : Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL)
- Août 2008-mars 2014 : Le Conseil de sécurité crée le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)

Activité de formation

1.2.3

Opérations de maintien de la paix traditionnelles ou multidimensionnelles ?

MÉTHODE

Scénarios, questions

OBJECTIF

Approfondir la compréhension des opérations de maintien de la paix traditionnelles et multidimensionnelles

DURÉE

Option courte : 5 minutes

- Discussion : 3 minutes
- Conclusion : 2 minutes

Option longue : 60 minutes

- Lecture préalable : 15 minutes
- Présentation de l'activité : 10 minutes
- Discussion en binômes ou en petits groupes : 15 minutes
- Discussion en grands groupes : 20 minutes

INSTRUCTIONS

- Réfléchissez à différentes missions de maintien de la paix de l'ONU
- De quel type s'agit-il ?

RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Études de cas

Préparation

- Choisissez des missions pour cet exercice ou bien servez-vous des missions présélectionnées. Si vous en choisissez vous-même, veillez à inclure des exemples de missions traditionnelles et de missions multidimensionnelles. Si les participants savent sur quelle mission ils seront déployés, incluez-la dans cette activité.
- Choisissez les mandats des missions sélectionnées, soit le mandat d'origine soit le mandat en vigueur. Pour les missions présélectionnées, choisissez le mandat d'origine. Téléchargez les mandats de mission à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/>
- Pour trouver la mission recherchée, il est nécessaire de connaître l'année initiale, le pays concerné et les références de la résolution correspondante. Pour obtenir ces informations, on pourra trouver le nom de la mission grâce aux liens suivants : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/current.shtml> ; <http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/past.shtml>
- Pour chaque mission, référez-vous au mandat afin d'identifier les caractéristiques qui en font une mission traditionnelle ou multidimensionnelle. Si vous décidez de vous servir des missions présélectionnées, il existe des études de cas correspondantes.
- Décidez du nombre de groupes que vous souhaitez former. Assignez à chacun le mandat d'une mission. Assignez les participants à un petit groupe ou un binôme. Les personnes envoyées dans la même mission doivent travailler ensemble.
- Prévoyez assez d'exemplaires des mandats. Si vous vous servez des missions présélectionnées, faites aussi des copies des études de cas. Veillez à ce qu'il y en ait assez pour que les participants puissent les comparer. Préparez des exemplaires d'autres mandats pour les groupes les plus rapides.
- Distribuez des copies de tous les mandats. Vous pourrez les distribuer avant la leçon pour une lecture à domicile. Cela vous donnera plus de temps en session et permettra aux participants de mieux assimiler les informations. Si vous ne le faites pas, réservez 15 minutes de lecture dans la session.

Missions traditionnelles présélectionnées :

- Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)
- Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)

Autres exemples de missions traditionnelles :

- Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
- Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
- Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) au Golan (Syrie)
- Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS)

Missions multidimensionnelles de maintien de la paix présélectionnée :

- Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)
- Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)

Autres exemples de missions multidimensionnelles de maintien de la paix :

- Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)
- Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)
- Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)
- Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)
- Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)
- Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)

Instructions

1. Présentez l'activité. Présentez les différentes étapes et le temps alloué. Vérifiez que tous les participants ont lu les mandats qui leur ont été distribués.
2. Demandez aux participants de faire des binômes ou des groupes de travail. Demandez-leur de discuter avec leurs partenaires. Chaque groupe devra présenter sa décision et les raisons qui l'ont motivée.
3. Pour l'**option courte**, distribuez les études de cas. Posez des questions générales :
 - a) S'agit-il de différents types de missions de maintien de la paix de l'ONU ?
 - b) Quel type de mission de maintien de la paix de l'ONU chaque mandat représente-t-il ?
4. Pour l'**option longue**, distribuez les études de cas. Posez des questions générales et des questions spécifiques au contenu pour orienter la discussion. Les participants doivent justifier leurs décisions. Questions à poser :
 - a) Ce mandat correspond-il à une mission traditionnelle ou multidimensionnelle ?
 - b) Quels sont les éléments qui les distinguent ?
 - c) Comment le type de personnel déployé montre-t-il la nature de la mission ?
5. OPTION : Demandez aux participants de lire un autre mandat, de débattre pour définir le type de mission dont il s'agit et de donner les raisons de leur choix. (Ayez des exemplaires supplémentaires sous la main. Suivez bien les groupes afin de donner un nouveau mandat aux plus rapides)
6. Après 15 minutes de discussion, demandez aux groupes de donner leurs résultats.
7. Demandez aux participants de citer les expressions spécifiques qui ont orienté leurs décisions. Si les membres d'un groupe ne sont pas d'accord entre eux, demandez-leur d'exposer leurs arguments à tous les participants.
8. Terminez l'exercice en résumant les faits réels du cas. Confirmez le type de mission dont il s'agit avec tout le groupe.
9. Récapitulez en mettant en avant la phraséologie utilisée dans le mandat et les caractéristiques qui déterminent le type de mission (p. ex. tâches et personnel déployé).

Réponses

Étude de cas 1 :

- Traditionnelle
- UNMOGIP
- Mandat d'origine : avril 1948, résolution du Conseil de sécurité 47(1948)

Étude de cas 2 :

- Multidimensionnelle
- MINUSMA
- Mandat d'origine : avril 2013, résolution du Conseil de sécurité 2100(2013)

Étude de cas 3 :

- Multidimensionnelle
- MINUSCA
- Mandat d'origine : avril 2014, résolution du Conseil de sécurité 2149(2014)

Étude de cas 4 :

- Traditionnelle
- ONUST
- Mandat d'origine : mai 1948, résolution du Conseil de sécurité 50(1948)

Études de cas 1.2.3 : Opérations de maintien de la paix traditionnelles ou multidimensionnelles ?

Étude de cas 1

Situation du conflit	Mandat du Conseil de sécurité
<p>Il existe un différend entre le pays A et le pays B au sujet du territoire Z.</p> <p>Le territoire Z est libre de rejoindre l'un ou l'autre des deux pays.</p> <p>Des combats surviennent à ce sujet entre le pays A et le pays B. Les deux pays envoient des forces armées dans le territoire Z.</p> <p>Finalement, un accord de paix est signé entre le pays A et le pays B pour mettre fin aux combats. L'accord de paix met en place une ligne de cessez-le-feu dans le territoire Z.</p>	<p>Le Conseil de sécurité demande au pays A et au pays B de retirer leurs forces armées du territoire Z (démilitarisation).</p> <p>Une mission de maintien de la paix des Nations Unies est mise en place pour faire cesser les combats. Le Secrétaire général nomme un conseiller militaire assisté d'un groupe d'observateurs militaires des Nations Unies non armés. La ligne de cessez-le-feu doit être surveillée par les observateurs militaires des Nations Unies.</p> <p>Leurs missions : observer, établir des rapports et enquêter sur les plaintes concernant la violation du cessez-le-feu. Ils doivent présenter leurs constatations au pays A, au pays B et au Secrétaire général.</p> <p>Les observateurs militaires des Nations Unies doivent accompagner les autorités locales dans leurs enquêtes, rassembler autant d'informations que possible et établir des rapports aussi complets, précis et impartiaux que possible.</p>

Études de cas 1.2.3 : Opérations de maintien de la paix traditionnelles ou multidimensionnelles ?

Étude de cas 2

Situation du conflit	Mandat du Conseil de sécurité
<p>Une guerre éclate dans le pays G entre le gouvernement et des groupes rebelles au sujet du pouvoir dans le Nord du pays.</p> <p>Après la défaite des groupes rebelles, certains soldats mécontents de l'armée nationale du pays G se rebellent. L'armée du pays G renverse le gouvernement. Une junte militaire prend le pouvoir.</p> <p>Le coup d'État militaire aide les rebelles à prendre le pouvoir dans le Nord du pays. Ils déclarent l'indépendance du territoire du Nord. Les groupes rebelles commencent à se battre entre eux pour prendre le pouvoir.</p> <p>Un accord de paix est signé avec la junte militaire. Il prévoit la mise en place d'un gouvernement de transition. Celui-ci doit rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire et organiser des élections libres et régulières.</p> <p>Un nouveau gouvernement est formé. Cependant, l'insécurité règne encore dans le pays G. Les groupes rebelles qui ont pris le pouvoir dans le Nord progressent vers le Sud. Ils sont soutenus par des organisations terroristes extérieures au pays. Les groupes rebelles et l'armée du pays G continuent à se battre pour le contrôle du territoire.</p>	<p>Le Conseil de sécurité demande à toutes les parties au conflit de cesser les combats.</p> <p>Le Conseil de sécurité demande le soutien des acteurs nationaux et internationaux pour la mise en œuvre d'une feuille de route de transition.</p> <p>Une mission de maintien de la paix des Nations Unies est mise en place pour aider le gouvernement de transition à stabiliser le pays G et à mettre en œuvre la feuille de route de transition. Cette mission est chargée de soutenir le processus politique et d'exécuter un certain nombre de tâches de stabilisation liées à la sécurité.</p> <p>Parmi celles-ci, on trouve la protection des civils, le suivi du respect des droits de l'homme, la sécurisation de l'environnement pour l'aide humanitaire et le retour des personnes déplacées, l'extension de l'autorité de l'État et la préparation d'élections libres, ouvertes à tous et pacifiques.</p> <p>Cette mission dispose également d'un mandat musclé qui lui donne les moyens nécessaires pour réaliser ces tâches.</p> <p>Elle est composée de 11 200 militaires (bataillons de réserve inclus), 1440 policiers et de personnel civil qualifié.</p>

Études de cas 1.2.3 : Opérations de maintien de la paix traditionnelles ou multidimensionnelles ?

Étude de cas 3

Situation du conflit :	Mandat du Conseil de sécurité
<p>Un conflit violent éclate dans le pays H entre le gouvernement et un groupe rebelle. Il prend rapidement de l'ampleur pour s'étendre à des communautés civiles.</p> <p>Un accord de paix est conclu entre le gouvernement et le groupe rebelle. Cet accord met en place un cessez-le-feu. Cependant, le groupe rebelle s'empare de la capitale et force le président à s'enfuir.</p> <p>Un gouvernement de transition est finalement mis en place pour rétablir la paix. Cependant, les tensions persistent entre les communautés civiles qui ont pris part aux combats. Des affrontements continuent à éclater entre elles.</p>	<p>Le Conseil de sécurité demande à toutes les parties au conflit de cesser les combats.</p> <p>Le Conseil de sécurité demande un soutien international pour la mise en place d'un gouvernement de transition et l'application de l'accord de paix.</p> <p>Une mission de maintien de la paix des Nations Unies est mise en place pour contribuer à la résolution pacifique du conflit, protéger les civils et dispenser une aide humanitaire.</p> <p>Ses tâches comprennent la protection des civils, le soutien au gouvernement de transition, la sécurisation de l'aide humanitaire, la défense et la protection des droits de l'homme, le soutien à la justice nationale et internationale et à l'état de droit ainsi que le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et le rapatriement des combattants.</p> <p>Cette mission dispose également d'un mandat musclé qui lui donne les moyens nécessaires pour réaliser ces tâches.</p> <p>Elle est composée de 10 000 militaires (parmi lesquels 240 observateurs et 200 officiers d'état-major), de 1800 policiers (1400 membres d'unités de police constituées et 400 policiers individuels), de 20 agents de l'administration pénitentiaire et de personnels civils qualifiés pour mener à bien les tâches définies par le mandat.</p>

Études de cas 1.2.3 : Opérations de maintien de la paix traditionnelles ou multidimensionnelles ?

Étude de cas 4

Situation du conflit :	Mandat du Conseil de sécurité
<p>Il existe un différend entre deux groupes d'habitants du territoire Y : le groupe 1 et le groupe 2.</p> <p>Pour le résoudre, on propose de diviser le territoire Y pour que le groupe 1 et le groupe 2 puissent créer chacun son propre pays.</p> <p>Ce plan n'est pas suivi d'effet. Les combats continuent entre les deux groupes. Les pays voisins rejoignent le conflit. Ils envoient des forces armées dans le territoire Y.</p> <p>Pour faire cesser les combats, des accords de paix établissant des cessez-le-feu sont signés par les parties au conflit.</p> <p>Cependant, plusieurs guerres ont eu lieu par la suite dans la région à ce sujet.</p>	<p>Le Conseil de sécurité demande à toutes les parties au conflit de cesser les combats.</p> <p>Une frontière temporaire est mise en place entre le groupe 1 et le groupe 2 au sein du territoire Y, ainsi qu'entre le territoire Y et ses voisins.</p> <p>Une mission de maintien de la paix des Nations Unies est mise en place dans la région. Les observateurs militaires des Nations Unies aident le médiateur des Nations Unies à superviser la trêve entre les parties au conflit.</p> <p>Ils suivent l'application des cessez-le-feu, supervisent les accords de paix et évitent que des incidents ne dégénèrent en conflit majeur.</p>

Activité de formation

1.2.4

Activités en matière de paix et de sécurité et types de missions

MÉTHODE

Réflexion de groupe sur plusieurs postes

OBJECTIF

Renforcer les acquis individuels et ceux du groupe sur les activités en matière de paix et de sécurité et les types de missions

DURÉE

25-30 minutes

INSTRUCTIONS

- Chaque équipe se déplace de poste en poste.
- Réflexion de groupe sur les éléments clés de tous les types d'activités en matière de paix et de sécurité, et tous les types de missions.

RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation

Préparation

- Constituez de petits groupes.
- Préparez de grandes feuilles de tableau chevalet. Réservez une page par type d'activités en matière de paix et de sécurité, et par type de mission. Écrivez un seul nom par feuille.
 - **Activités en matière de paix et de sécurité** : prévention des conflits, rétablissement de la paix, imposition de la paix, maintien de la paix, consolidation de la paix
 - **Types de mission** : traditionnelles, multidimensionnelles, autorité de transition
- Préparez les postes en affichant les feuilles dans toute la pièce et en laissant assez d'espace entre elles pour que les groupes puissent y travailler en même temps. Affichez-les à la bonne hauteur pour que l'on puisse écrire dessus. Veillez à ce que chaque poste soit équipé de feutres.
- Placez les activités en matière de paix et de sécurité ensemble, dans une partie de la pièce, les types de missions ensemble dans une autre partie de la pièce.

Instructions

1. Présentez l'activité et expliquez ce qui va se passer.
 - a) Chaque équipe se déplace de poste en poste. Elle passe environ 3 minutes à chaque poste.
 - b) L'objectif est a) de réfléchir à un ou deux éléments de l'activité ou du type de mission et b) de les noter sur les feuilles.
 - c) Chaque équipe devra trouver de nouveaux éléments, sans répéter les éléments déjà cités. Les équipes devront se déplacer rapidement entre les postes.
2. Formez de petits groupes.
3. Demandez aux équipes de se rendre sur un poste et de commencer à réfléchir. Faites avancer les équipes vers le poste suivant. Observez le processus. Aidez les groupes lorsqu'ils sont bloqués. Cela peut se produire vers la fin de l'exercice, lorsque la plupart des éléments importants auront été notés.
4. Pour conclure, repassez par toutes les stations avec tous les participants. Relisez les éléments énumérés sur chaque feuille et confirmez-les en ajoutant les éléments importants qui auraient été omis. Invitez les participants à poser des questions et répondez-y.
5. Récapitulez les cinq types d'activités en matière de paix et de sécurité et les trois types de missions.

Variante

Assignez une activité ou un type de mission à chaque groupe. Il vous faudra 8 groupes. Donnez-leur 10 minutes pour réfléchir ensemble. Demandez aux groupes de faire part des résultats de leurs réflexions à l'ensemble des participants. (Nous recommandons la première option car elle oblige les participants à réfléchir à tous les types d'activités)

Activité de formation

1.2.5

Concepts et définitions — Jeu d'associations

MÉTHODE

Jeu d'associations

OBJECTIF

Revoir les concepts présentés dans le cours 1.2

DURÉE

30 minutes

- Introduction et instructions : 5 minutes
- Travail en petits groupes : 10 minutes
- Discussion et questions en grand groupe : 10 minutes
- Résumé et conclusion : 5 minutes

INSTRUCTIONS

- Associer les noms ou les concepts à leurs définitions

RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Documentation de l'activité

Préparation

- Regardez les concepts et définitions, décidez de la taille du texte. Plus le texte sera écrit gros, plus le matériel sera facile à utiliser. Utilisez du papier normal pour un seul usage, un papier plus épais si vous comptez réutiliser le matériel.
- Composez des groupes de 6 personnes maximum. Il peut être efficace de former des groupes par table.
- Mettez en page les feuilles, avec un concept et une définition par page. Faites des copies de ces supports en veillant à ce que chaque équipe en ait assez.
- Selon l'espace disponible et la taille des feuilles, envisagez d'organiser l'activité de tri sur les murs et non sur les tables. Le résultat pourra rester en place comme support visuel pour aider à mémoriser les notions fondamentales.

Instructions

1. Présentez l'activité et répartissez les participants en groupes.
2. Présentez la méthode et expliquez que chaque groupe devra associer les termes ou les concepts à leurs définitions en 10 à 15 minutes.
3. Distribuez les ensembles de mots et définitions à raison d'un pour chaque groupe.
4. Circulez entre les groupes et suivez leur progression. Aidez-les s'ils en ont besoin. Estimez quand les groupes auront fini.
5. Prévenez-les lorsque la moitié du temps sera écoulée.
6. Gardez du temps pour les questions et les commentaires à la fin de l'activité.

1.2.5 Documentation de l'activité de formation : Concepts et définitions — Jeu d'associations

<p>Prévention des conflits</p>	<p>... a recours à des mesures diplomatiques ainsi qu'à d'autres outils pour éviter que des tensions entre États ou au sein des États ne dégénèrent en conflit violent.</p>
<p>Rétablissement de la paix</p>	<p>...comprend des mesures destinées à gérer les conflits existants. Il implique généralement une action diplomatique visant à obtenir un accord de paix négocié entre les parties au conflit.</p>
<p>Imposition de la paix</p>	<p>... implique des mesures coercitives telles que des sanctions ou des blocus. La force militaire ne peut être autorisée qu'en dernier recours. Le Conseil de sécurité doit autoriser tout recours aux mesures coercitives.</p>
<p>Maintien de la paix</p>	<p>... technique destinée à préserver la paix à l'issue du conflit et à faire appliquer les accords signés.</p> <p>... déployé dans les situations où les principales parties au conflit ont montré qu'elles respectent le cessez-le-feu ou le processus de paix.</p>
	<p>... fait appel à des mesures visant à réduire le risque de reprise du conflit. Renforcement à tous les niveaux de la capacité nationale à</p>

<p>Consolidation de la paix</p>	<p>gérer les conflits et à établir les fondements d'une paix et d'un développement durables.</p> <p>... processus complexe et de long terme visant à créer les conditions nécessaires à une paix durable.</p>
<p>Opération traditionnelle de maintien de la paix</p>	<p>... mesure temporaire destinée à aider à la gestion du conflit. Elle crée des conditions plus sûres pour que d'autres acteurs puissent s'employer à rétablir la paix.</p> <p>... ne joue généralement pas de rôle direct dans les démarches politiques visant à résoudre le conflit.</p>
<p>Opération multidimensionnelle de maintien de la paix</p>	<p>... généralement déployée dans des environnements dangereux et instables au lendemain d'un conflit violent, c'est-à-dire une fois qu'un accord de paix, même fragile, a été mis en place. Son objectif est double : a) stabilisation et sécurisation de l'environnement, et parallèlement b) coopération avec les autorités nationales et les partenaires pour appliquer un accord de paix.</p>
<p>Autorité de transition</p>	<p>... opération de maintien de la paix multidimensionnelle spécifique. Dans de rares cas, la mission prend en charge temporairement les fonctions législatives et administratives de l'État.</p>